



REGLEMENT MX MASTER DE LIGUE AuRA 2024

Pour les clauses non évoquées dans le présent règlement, se référer aux règlements et aux règles générales de la discipline motocross de l'année en cours ainsi qu'au code sportif de la FFM et aux règles fédérales techniques et de sécurité.

Sur le site <http://www.lmaura.org/> et sur l'annuaire de la Ligue de l'année en cours.

La Ligue motocycliste Auvergne Rhône-Alpes organise le master de motocross. Il est réservé aux pilotes adhérents et licenciés à un Club de la Ligue Motocycliste Auvergne Rhône-Alpes affiliés à la Fédération Française de Motocyclisme (FFM).

ARTICLE 1 – CHAMPIONNATS

La Ligue Motocycliste AUVERGNE-RHONE-ALPES met en compétition pour la saison la saison en cours le MASTER de Ligue suivant :

Dénomination de MASTER de Ligue	Classes et Cylindrées	Ages
125cc	Classe 2 125cc 2 Temps	A partir de 13 ans
MX1	Classe 3 et 4 de 151cc à 500cc 2T de 251cc à 650cc 4 T	A partir de 15 ans
MX2	Classe 2 de 175cc à 250cc 4 T	A partir de 15 ans
Vétérans	Classe 2 – 3 et 4	A partir de 40 ans

Ce MASTER est composé d'une course qui sera organisée en fin de saison pour les catégories 125cc, MX1, MX2 et Vétérans

Le présent règlement implique le respect et l'application du Code Sportif F.F.M, ainsi que des Règles Techniques et de Sécurité (RTS) fédérales.

ARTICLE 2 – GENERALITES

Pour toute question non réglée par le présent règlement, il conviendra de se reporter aux règles générales de la discipline Motocross publiées sur le site internet de la FFM et/ou du règlement des Championnats motocross AURA de l'année en cours.

Le présent règlement est susceptible d'être modifié en cours de saison par avenant, à la seule discrétion de la Commission de motocross.

Zone OUEST : 03-15-42-43-63)	= >	Massif Central Forez (MCF)
Zone EST : (01-69-73-74)	= >	Pays de Savoie, Ain et Rhône (PSAR)
Zone SUD : (07-26-38)	= >	Drôme Ardèche Isère (DAI)
Zone Cantal : (15)	= >	Trophée Cantal

Attention, le lieu du siège social du club détermine sa zone de rattachement.

Tout club organisateur d'une épreuve est responsable du bon déroulement de la manifestation et à ce titre devra mettre à disposition le personnel nécessaire Directeur de Course, Commissaires Sportifs, Commissaires de Piste, Equipe d'entretien de piste, Contrôleurs Techniques (2), contrôle administratif (3) ...

Les officiels désignés ne s'occuperont que de la partie sportive de la manifestation. Les désignations des officiels seront faites par de la commission AURA en concertation avec le club organisateur :

- Directeur de course
- Directeur de course Adjoint
- Commissaires sportifs
- Contrôleur Technique (2)

Tout club organisateur d'une épreuve de MASTER de Ligue accepte et s'engage à respecter le présent règlement.

Le MASTER de LIGUE est réservé aux licenciés de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes inscrits dans les temps (cette condition est valable pour tous les pilotes quel que soit leur classement) et titulaires d'une licence F.F.M. de l'année en cours.

Les pilotes titulaires d'une licence INTER et LJA ne pourront pas participer aux épreuves du MASTER de Ligue. Par dérogation à ce qui précède, les pilotes titulaires d'une licence INTER Jeunes pourront être classés au MASTER dans la catégorie dans laquelle ils courent.

Un Pilote ne peut participer qu'à une seule catégorie sur une même épreuve.

Les plateaux 125cc, MX1, MX2, Vétérans seront composés suivant homologation de la piste.

ARTICLE 3 – LA SELECTION

La sélection des pilotes (10 par catégories) sera faite par le délégué de chaque zone, **parmi les pilotes licenciés dans la zone pour disputer le** MASTER de Ligue AURA.

S'il s'avérait qu'une zone n'atteigne pas le quota de pilotes dans une catégorie, les places seront redistribuées équitablement aux autres zones.

Pour une question d'organisation, la sélection des pilotes devra être établie au plus tard 15 jours avant la date de l'épreuve que les championnats soient terminés ou non.

- Chaque pilote de zone classé au provisoire qui souhaite participer au Master de Ligue, devra manifester son intérêt auprès du délégué de sa zone entre 1 mois et 3 semaines avant la date du Master pour pouvoir y participer.
- 2 semaines avant l'épreuve tous les pilotes de la ligue pourront s'inscrire librement pour participer au master.

Les responsables de zones fourniront les listes par catégories au secrétariat de la ligue pour validation.

Chacune des 4 zones sélectionnera 10 pilotes par catégories par ordre du classement et de leur volonté de participer. Ceux-ci devront obligatoirement être classés dans leurs championnats respectifs et licenciés dans un club de la zone représentée.

Les engagements se feront sur le site engage sport.

Prix de l'engagement **55€**.

Pour la catégorie vétérans, minimum 2 pilotes bronze, 2 pilotes argent, 2 pilotes or, 2 pilotes platine et 2 autres au choix.

Même barème de points que les championnats de zones pour l'attribution des points.

La Commission de Moto cross se réserve le droit de sélectionner un ou des pilotes qui ont participé uniquement à un championnat de France et qui pour des raisons de concurrence de dates n'ont pu prendre part au championnat de leur zone. Ce ou ces pilotes pourront être sélectionnés en plus des autres pilotes retenus.

ARTICLE 4 – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE :

Le master de ligue se déroulera sur 1 jour sur le même circuit avec toutes les catégories.

Un pilote ne peut prendre le départ de la course qu'à condition d'avoir fait au moins un tour d'essai.

Durée des essais et manches

Test de départ de 3 mn + essais libres de 12 à 15 mn

Essais chronos 15 mn

125cc 2 manches de 20 mn + 1T

MX2 2 manches de 20 mn + 1T

MX1 2 manches de 20 mn + 1T

Vétérans 2 manches de 20 mn + 1T

Master 125cc

Motos admises : Classe 2 - 125cc 2 Temps

Pilotes admis

Les pilotes devront être âgés de 13 ans minimum le jour de l'épreuve.

Peuvent prétendre participer à ce Master tous les pilotes titulaires d'une licence délivrée par la FFM du type INJ, LUE, CEX, NJ3C et NCO, en **possession du CASM**.

Master MX2

Motos admises : Classe 2 de 100cc à 150cc 2T & de 175cc à 250cc 4 T

Pilotes admis

Les pilotes devront être âgés de 15 ans minimum le jour de l'épreuve. Classe 2 > 125 cc 2T

Les pilotes devront être âgés de 13 ans minimum le jour de l'épreuve. Classe 2 <= 125cc 2T

Peuvent prétendre participer à ce Master tous les pilotes titulaires d'une licence délivrée par la FFM du type INJ, LUE, CEX, INT et NCO, en **possession du CASM**.

Master MX1

Motos admises : Classe 3 et 4 de 151cc à 500cc 2T & de 251cc à 650cc 4 T

Pilotes admis

Les pilotes devront être âgés de 15 ans minimum le jour de l'épreuve.

Peuvent prétendre participer à ce Master tous les pilotes titulaires d'une licence délivrée par la FFM du type INJ, LUE, CEX et NCO, en **possession du CASM**.

Master VETERANS

Motos admises : Classe 2, 3 et 4

Pilotes admis

Les pilotes devront être âgés de 40 ans minimum le jour de l'épreuve.

Peuvent prétendre participer à ce Master tous les pilotes titulaires d'une licence délivrée par la FFM du type LUE, CEX et NCO, en **possession du CASM**.

4 catégories, selon règlement du Championnat de France Vétérans (classement scratch)

- Bronze de 40 à 46 ans
- Argent de 47 à 53 ans
- Or de 54 à 58 ans
- Platine à partir de 59 ans

ARTICLE 5 – NUMERO DE COURSE – INSCRIPTION ET ENGAGEMENT

Numéro de course

Les pilotes garderont les numéros de course qu'ils ont demandés pour les championnats de zones.

Inscription aux épreuves

Elle se fera à partir du site engage-sports <https://ffm.engage-sports.com> avec paiement par CB uniquement.

Ce n'est qu'à partir du moment où l'inscription est validée que le pilote est considéré comme engagé.

Les engagements

Tarif des engagements

- **55 € par catégorie**

La validation des engagés se fera par le secrétariat de ligue en concertation avec le responsable de zone avant l'épreuve.

Pilotes souhaitant déclarer forfait

Pour tout forfait un droit administratif de 10 € sera retenu.

Seules les raisons médicales seront acceptées pour prétendre au remboursement du droit d'engagement, le pilote devra fournir un certificat médical détaillé dans les 4 jours suivants son forfait.

Le forfait devra obligatoirement être fait par écrit, e-mail ou courrier. ***Aucun remboursement ne sera effectué si le forfait intervient après la clôture des engagements soit le 3ème jour précédant la manifestation.***

Le pilote s'excusant moins de 30 jours avant l'épreuve ne pourra participer à aucune autre épreuve organisée le même jour ou week-end (hors championnat de France, trophée de France, coupe de France, épreuve FIM Europe ou épreuve FIM ou sélection fédérale).

Attention, pour un pilote qui ne se désengagerait pas et donc serait absent sur une épreuve sans avoir déclaré forfait ou prévenu le délégué, la Commission de Motocross de la ligue se réserve le droit pour ses engagements suivants de le passer en liste d'attente ou de ne pas les valider.

ARTICLE 6 – LES PLAQUES

Voir règlement général du championnat de Ligue

ARTICLE 7 – CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Vérifications administratives :

Le Pilote devra obligatoirement présenter une pièce d'identité avec sa licence de l'année en cours ainsi que le livret technique.

Les contrôles seront effectués le samedi sur le circuit et devront débuter au plus tard à 15 H 00 jusqu'à 19 H 30 et éventuellement le dimanche matin suivant le règlement particulier de l'épreuve

Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation sera considéré comme absent.

Chaque pilote recevra un bracelet et deux bracelets accompagnateurs (accès zone panneautage pour mécanicien et panneauteur avec licence adéquate). L'âge minimum pour l'accès à la zone de panneautage est de 14 ans.

Vérifications techniques :

Les vérifications techniques seront effectuées le samedi sur le circuit et devront débuter au plus tard à 15 H 00 jusqu'à 20H 00 et éventuellement le dimanche matin suivant le règlement particulier de l'épreuve, avec attribution des transpondeurs.

Le Pilote devra présenter une machine propre. Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation sera considéré comme absent.

Le club organisateur devra obligatoirement désigner un Commissaire Technique 1^{er} degré et 2 aides pour assister le Commissaire Technique dans sa tâche.

Il devra prévoir un espace clôturé, suffisamment vaste, disposant d'une entrée aménagée en couloir permettant le passage des machines une à une pour éviter toute bousculade. Il y aura un abri couvert pour effectuer les vérifications (ou éventuellement le démontage des motos).

Se référer au règlement technique des championnats de France de *motocross*.

Tout intervention mécanique doit se faire sur un tapis environnemental sous peine de sanction.

ARTICLE 8 – CHRONOMETRAGE

Lors de l'épreuve, les concurrents **125, MX2, MX1, Vétéran** présenteront un transpondeur à l'année ou se verront remettre un transpondeur qu'ils devront restituer au responsable des transpondeurs au plus tard une demi-heure après la fin de la dernière course.

En cas de non-restitution du transpondeur ou en cas de restitution d'un transpondeur défectueux à la fin de l'épreuve, les pilotes recevront une facture de 50 €. A défaut, ils doivent les envoyer dans les trois jours à leurs frais à l'adresse du responsable des transpondeurs

ARTICLE 9 – POINTS ET CLASSEMENTS

L'attribution des points sera pour les Masters 125cc, MX2 et MX1 selon barème ci-dessous :

1 ^{er}	25pts	11 ^{ème}	10 pts	21 ^{ème}	1 pt	31 ^{ème}	1 pt	41ème	1 pt
2 ^{ème}	22 pts	12 ^{ème}	9 pts	22 ^{ème}	1 pt	32 ^{ème}	1 pt	42ème	1 pt
3 ^{ème}	20 pts	13 ^{ème}	8 pts	23 ^{ème}	1 pt	33 ^{ème}	1 pt	43ème	1 pt
4 ^{ème}	18 pts	14 ^{ème}	7 pts	24 ^{ème}	1 pt	34 ^{ème}	1 pt	44ème	1 pt
5 ^{ème}	16 pts	15 ^{ème}	6 pts	25 ^{ème}	1 pt	35 ^{ème}	1 pt	45ème	1 pt
6 ^{ème}	15 pts	16 ^{ème}	5 pts	26 ^{ème}	1 pt	36 ^{ème}	1 pt		
7 ^{ème}	14 pts	17 ^{ème}	4 pts	27 ^{ème}	1 pt	37 ^{ème}	1 pt		
8 ^{ème}	13pts	18 ^{ème}	3 pts	28 ^{ème}	1 pt	38 ^{ème}	1 pt		
9 ^{ème}	12 pts	19 ^{ème}	2 pts	29 ^{ème}	1 pt	39 ^{ème}	1 pt		
10 ^{ème}	11 pts	20 ^{ème}	1 pt	30 ^{ème}	1 pt	40 ^{ème}	1 pt		

BAREME POINTS VETERANS

1 ^{er}	45pts	11 ^{ème}	23pts	21 ^{ème}	13pts	31 ^{ème}	3pts	41 ^{ème}	1 pt
2 ^{ème}	40pts	12 ^{ème}	22pts	22 ^{ème}	12pts	32 ^{ème}	2pts	42 ^{ème}	1 pt
3 ^{ème}	37pts	13 ^{ème}	21pts	23 ^{ème}	11pts	33 ^{ème}	1 pt	43 ^{ème}	1 pt
4 ^{ème}	35pts	14 ^{ème}	20pts	24 ^{ème}	10pts	34 ^{ème}	1 pt	44 ^{ème}	1 pt
5 ^{ème}	33pts	15 ^{ème}	19pts	25 ^{ème}	9pts	35 ^{ème}	1 pt	45 ^{ème}	1 pt
6 ^{ème}	31pts	16 ^{ème}	18pts	26 ^{ème}	8pts	36 ^{ème}	1 pt		
7 ^{ème}	29pts	17 ^{ème}	17pts	27 ^{ème}	7pts	37 ^{ème}	1 pt		
8 ^{ème}	27pts	18 ^{ème}	16pts	28 ^{ème}	6pts	38 ^{ème}	1 pt		
9 ^{ème}	25pts	19 ^{ème}	15pts	29 ^{ème}	5pts	39 ^{ème}	1 pt		
10 ^{ème}	24pts	20 ^{ème}	14pts	30 ^{ème}	4pts	40 ^{ème}	1 pt		

Ne sera pas classé un coureur qui n'aura pas franchi le drapeau à damier.

En cas d'ex-aequo au classement général d'une course, le classement de l'arrivée de la dernière manche servira à départager les ex-aequo.

ARTICLE 10 – REMISE DES PRIX

Les récompenses sont à la charge de la Ligue.

Minimum les 3 premiers

- 125cc
- MX2
- MX1
- Vétérans scratch

En complément des récompenses ci-dessus, prévoir de récompenser au minimum :

- La première Féminine de chaque catégorie
- Le premier Vétéran par catégorie (Bronze- Argent-Or et Platine).

Une remise des prix du Master de Ligue aura lieu à l'issue de l'épreuve. Les plaques seront fournies par la Ligue.

ARTICLE 11 – JURY

Tous les points non prévus au présent règlement seront tranchés par le Jury conformément aux dispositions du Code Sportif Fédéral.

ARTICLE 12 – RECLAMATIONS

Les classements seront affichés. En cas de réclamation(s), celle(s)-ci sera (ont) remise(s) au Directeur de Course, dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats. Un chèque de caution de 75.00€ (à l'ordre de la ligue) doit obligatoirement être joint avec chaque réclamation écrite.

Tout pilote engagé sur une épreuve se doit d'avoir un comportement correct, il est responsable de ses accompagnateurs autant sur le circuit qu'aux abords du site, avant, pendant et après l'épreuve.

ARTICLE 13 – HORAIRES

Début	Fin	Catégorie	Manche	Temps
			Samedi	
15h00	20h00		Contrôles administratifs	
15h00	20h00		Contrôles techniques	
			Dimanche	
8h20	8h40	125cc	Tests départ + essais libres	3 min + 15 min
8h45	9h05	MX2	Tests départ + essais libres	3 min + 15 min
9h10	9h30	MX1	Tests départ + essais libres	3 min + 15 min
9h35	9h55	Vétérans	Tests départ + essais libres	3 min + 15 min
			Entracte	
10h15	10h30	125cc	Essais chrono	15 min
10h35	10h50	MX2	Essais chrono	15 min
10h55	11h10	MX1	Essais chrono	15 min
11h15	11h30	Vétérans	Essais chrono	15 min
			Repas	
13h00	13h25	125cc	1 ^{ère} manche	20 min + 1T
13h30	13h55	MX2	1 ^{ère} manche	20 min + 1T
14h00	14h25	MX1	1 ^{ère} manche	20 min + 1T
14h30	14h55	Vétérans	1 ^{ère} manche	20 min + 1T
			Entracte	
15h15	15h40	125cc	2 ^{ème} Manche	20 min + 1T
15h45	16h10	MX2	2 ^{ème} Manche	20 min + 1T
16h15	16h40	MX1	2 ^{ème} Manche	20 min + 1T
16h45	17h10	Vétérans	2 ^{ème} Manche	20 min + 1T
17h15			Remise de Prix	
17h30			Réunion jury	
20h00			Fin épreuve	

REGLEMENT MOTOCROSS MASTER JEUNES AUVERGNE-RHONE-ALPES 2024

Pour les clauses non évoquées dans le présent règlement, se référer aux règlements et aux règles générales de la ligue et discipline motocross de l'année en cours ainsi qu'au code sportif de la FFM et aux règles fédérales techniques et de sécurité.

Sur le site <http://www.lmaura.org/> et sur l'annuaire de la Ligue 2024.

La Ligue motocycliste Auvergne Rhône-Alpes organise le Master Jeunes de motocross. Il est réservé aux pilotes adhérents et licenciés à un Club de la Ligue Motocycliste Auvergne Rhône-Alpes affiliés à la Fédération Française de Motocyclisme (FFM).

ARTICLE 1 – CHAMPIONNATS

LA LIGUEMOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES met en compétition pour la saison 2023 le Master Jeunes de Ligue suivant :

Dénomination du Master Jeune	Classes et Cylindrées	Âges
50cc	Classe 1 : 50cc	6 à 8 ans
65cc	Classe 1 : 65cc	7 à 11 ans
85cc	Classe 1 66cc à 85cc	9 à 15 ans

ARTICLE 2 – GENERALITES

Le déroulement du Master Jeunes de Ligue se fera dans le respect du code sportif de la FFM, des Règles Techniques et de Sécurité (RTS) fédérales. Pour toute question non réglée par le présent règlement, il conviendra de se reporter aux règles générales de la discipline Motocross publiées sur le site internet de la FFM ou du règlement des Championnats Motocross AURA de l'année en cours.

Le présent règlement est susceptible d'être modifié en cours de saison par avenant, à la seule discrétion de la Commission de motocross.

Le Master Jeunes de ligue se déroulera sur 4 épreuves (une dans chaque zone)

- Zone OUEST : (03-15-42-43-63) Massif Central Forez (MCF)
- Zone EST : (01-69-73-74) Pays de Savoie, Ain et Rhône (PSAR)
- Zone SUD : (07-26-38) Drôme Ardèche Isère (DAI)
- Zone cantal :(15) Trophée du cantal

Attention, le lieu du siège social du club détermine sa zone de rattachement.

Aucune autre course incluant une des catégories du Master Jeunes ne pourra être organisée sur le territoire de la ligue AURA le jour d'une épreuve de ce championnat.

Tout club organisateur d'une épreuve est responsable du bon déroulement de la manifestation et à ce titre devra mettre à disposition le personnel nécessaire (Directeur de Course, Commissaires Sportifs, Commissaires de Piste, Equipe d'entretien de piste, Contrôleurs Techniques, Contrôleurs Administratifs, ...)

Les officiels désignés ne s'occuperont que de la partie sportive de la manifestation.

La désignation d'un délégué par de la commission AURA pour le bon fonctionnement de l'épreuve en concertation avec les clubs organisateurs.

Délégué : Dorian HUGUES

- 06 80 93 61 74
- dorian@hugues.biz

En cas de forfait ou d'absence, il est impératif de contacter le délégué.

Tout club organisateur d'une épreuve de Master Jeunes de Ligue accepte et s'engage à respecter le présent règlement.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT

Le Master Jeunes de Ligue est réservé aux licenciés de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes inscrits dans les temps et titulaires d'une licence F.F.M. de l'année en cours. **10** jours avant l'épreuve, il sera ouvert aux Pilotes des Ligues extérieures et licence LAJ et dans la limite des places disponibles (voir article 4) Ces pilotes seront uniquement classés sur la journée mais pas au classement cumulé. Leurs points seront réattribués.

Les pilotes titulaires d'une licence INTER Jeunes pourront être classés dans la catégorie correspondante.

Un Pilote ne peut participer qu'à une seule catégorie sur une même épreuve.

Les plateaux 50cc, 65cc et 85cc seront composés d'un maximum de 45 pilotes à concurrence de la capacité d'homologation de la piste.

ARTICLE 4 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Le Master Jeunes de ligue se déroulera sur 1 jour sur le même circuit avec autres catégories de la zone.

Un pilote ne peut prendre le départ de la course qu'à condition d'avoir fait au moins un tour d'essai.

Durée des essais et manches

Tests de départ +Essais libres de 3 mn et 12 mn (**sauf 50cc un test de départ + 1 essais libres 10 min**)

Essais chronos 15 mn (sauf 50cc essais chrono 10 min)

50cc 2 manches de 8min+ 1T

Espoirs 65cc 2 manches de 15 mn + 1T

Espoirs 85cc 2 manches de 15 mn + 1T

Championnat Espoir 50cc

Motos admises : Classe 1 - 50cc Centrifuge

Pilotes admis

Les pilotes de 6 ans à 8 ans ne pas avoir 9 ans **dans l'année en cours, né au plus tard en 2016**. Les pilotes devront être âgés de 6 ans minimum le jour de l'épreuve.

Peuvent prétendre participer au Master Jeunes tous les pilotes titulaires d'une licence délivrée par la FFM de type INJ, LUE, NJ, CEX. Ils devront être en possession d'au moins le guidon de Bronze.

Les machines de la catégorie 50cc devront être d'origine et le diamètre des roues devra être de 10 ou 12 pouces à l'avant et de 10 pouces à l'arrière.

Championnat Espoir 65cc

Motos admises : Classe 1 - 65cc

Pilotes admis

Les pilotes de 7 ans à 11 ans ne pas avoir 12 ans **dans l'année en cours**. Les pilotes devront être âgés de 7 ans minimum le jour de l'épreuve.

Peuvent prétendre participer au Master Jeunes tous les pilotes titulaires d'une licence délivrée par la FFM du type INJ, LUE, NJ, CEX. Ils devront être en possession soit du guidon d'argent ou d'or, soit du CASM

2 catégories (classement au point pour chaque sous-catégorie)

- **65cc Poussin 7 ans – maximum 9 ans dans l'année en cours, né au plus tard en 2015**
- **65cc Pupille 10 ans – maximum 11 dans l'année en cours, né au plus tard en 2013**

Championnat Espoir 85cc

Motos admises : Classe 1 - 85cc

Pilotes admis

Les pilotes de 9 à 15 ans ne pas avoir 16 ans **dans l'année en cours**. Les pilotes devront être âgés de 9 ans minimum le jour de l'épreuve

Peuvent prétendre participer à ce Master Jeunes tous les pilotes titulaires d'une licence délivrée par la FFM du type INJ, LUE, CEX, NJ et NCO, en possession du guidon d'argent ou d'or pour les pilotes âgés de moins de 12 ans et du CASM pour ceux âgés de 12 ans et plus.

2 catégories (classement au point pour chaque sous-catégorie)

- **85cc Benjamin 9 ans – maximum 11 ans, né au plus tard en 2013**
- **85cc Minime/Cadet 12 ans – maximum 15 ans, né au plus tard en 2009**

ARTICLE 5 – NUMERO DE COURSE – INSCRIPTION ET ENGAGEMENT

Numéro de course

Les pilotes garderont les numéros de course qu'ils ont demandés pour les championnats de zones

Inscription aux épreuves

Elle se fera à partir du site engage-sports <https://ffm.engage-sports.com> avec paiement par CB uniquement
Ce n'est qu'à partir du moment où l'inscription est validée que le pilote est considéré comme engagé.

La validation des engagés se fera par le secrétariat de ligue pour l'épreuve

Les engagements

Tarifs des engagements

- **25 €** pour la catégorie espoir 50cc
- **45 €** pour les catégories Espoirs 65cc et Espoirs 85cc

Pilotes souhaitant déclarer forfait

Pour tout forfait un droit administratif de 10 € sera retenu.

Seules les raisons médicales seront acceptées pour prétendre au remboursement du droit d'engagement, le pilote devra fournir un certificat médical détaillé dans les 4 jours suivant son forfait.

Le forfait devra obligatoirement être fait par écrit, e-mail ou courrier. Aucun remboursement ne sera effectué si le forfait intervient après la clôture des engagements soit le 3ème jour précédant la manifestation.

Le pilote s'excusant moins de 30 jours avant l'épreuve ne pourra participer à aucune autre épreuve organisée le même jour ou week-end (hors championnat de France, trophée de France, coupe de France, épreuve FIM Europe ou épreuve FIM ou sélection fédérale).

ARTICLE 6 – LES PLAQUES

Voir règlement général du championnat de Ligue

ARTICLE 7– CONTROLES ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE – REGLES TECHNIQUES

Vérifications administratives

Le Pilote devra obligatoirement présenter une pièce d'identité avec sa licence **2024**, ainsi que le livret technique.

Les contrôles seront effectués le samedi sur le circuit et devront débuter au plus tard à 16 H 00 ensuite suivant le règlement particulier de l'épreuve.

Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation sera considéré comme absent.

Un livret technique lui sera remis sur la première épreuve et devra être présenté obligatoirement sur chaque épreuve, en cas de perte du livret le pilote aura une amende de 5 euros.

Chaque pilote recevra un bracelet et deux bracelets accompagnateurs (accès zone panneautage pour mécanicien et panneuteur avec licence adéquate). L'âge minimum pour l'accès à la zone de panneautage est de 14 ans.

Vérifications techniques :

Les vérifications techniques seront effectuées le samedi sur le circuit et devront débuter au plus tard à 16H00 ensuite suivant le règlement particulier de l'épreuve, avec attribution des transpondeurs. Le Pilote devra présenter une machine propre. Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation sera considéré comme absent.

Le club organisateur devra obligatoirement désigner un Commissaire Technique 1^{er} degré et 2 aides pour aider le Commissaire Technique dans sa tâche.

Il devra prévoir un espace clôturé, suffisamment vaste, disposant d'une entrée aménagée en couloir permettant le passage des machines une à une pour éviter toute bousculade. Il y aura un abri couvert pour effectuer les vérifications (ou éventuellement le démontage des motos).

Se référer au règlement technique des championnats de France de motocross.

Toute intervention mécanique doit se faire sur un tapis environnemental sous peine de sanction.

ARTICLE 8 – CHRONOMETRAGE

La location du transpondeur n'est pas incluse dans l'engagement.

Deux formules possibles :

1. La location du transpondeur à l'année sera de **50 €** (réservation sur le site de la ligue AURA par carte bancaire) à rendre à la fin de l'année calendaire.
2. Location à l'épreuve montant de **15 €** à payer sur place et à rendre le soir de l'épreuve.

En cas de non-restitution du transpondeur ou en cas de restitution d'un transpondeur défectueux à la fin de l'épreuve, les pilotes recevront une facture de **50 €**. A défaut, ils doivent les envoyer dans les trois jours à leurs frais à l'adresse du responsable des transpondeurs.

ARTICLE 9 – POINTS ET CLASSEMENTS

L'attribution des points sera pour le Master Jeunes 50cc, 65cc, 85cc selon barème ci-dessous :

1 ^{er}	25 pts	11 ^{ème}	10 pts	21 ^{ème}	1 pt	31 ^{ème}	1 pt	41 ^{ème}	1 pt
2 ^{ème}	22 pts	12 ^{ème}	9 pts	22 ^{ème}	1 pt	32 ^{ème}	1 pt	42 ^{ème}	1 pt
3 ^{ème}	20 pts	13 ^{ème}	8 pts	23 ^{ème}	1 pt	33 ^{ème}	1 pt	43 ^{ème}	1 pt
4 ^{ème}	18 pts	14 ^{ème}	7 pts	24 ^{ème}	1 pt	34 ^{ème}	1 pt	44 ^{ème}	1 pt
5 ^{ème}	16 pts	15 ^{ème}	6 pts	25 ^{ème}	1 pt	35 ^{ème}	1 pt	45 ^{ème}	1 pt
6 ^{ème}	15 pts	16 ^{ème}	5 pts	26 ^{ème}	1 pt	36 ^{ème}	1 pt		
7 ^{ème}	14 pts	17 ^{ème}	4 pts	27 ^{ème}	1 pt	37 ^{ème}	1 pt		
8 ^{ème}	13 pts	18 ^{ème}	3 pts	28 ^{ème}	1 pt	38 ^{ème}	1 pt		
9 ^{ème}	12 pts	19 ^{ème}	2 pts	29 ^{ème}	1 pt	39 ^{ème}	1 pt		
10 ^{ème}	11 pts	20 ^{ème}	1 pt	30 ^{ème}	1 pt	40 ^{ème}	1 pt		

Ne sera pas classé un coureur qui n'aura pas franchi le drapeau à damiers

En cas d'ex-aequo au classement général d'une course, le classement de l'arrivée de la dernière manche servira à les départager.

Les classements internes aux catégories 65cc **Poussin - Pupille** et 85cc **Benjamin – Mimine/Cadet** se feront à partir des points **de leur place dans les sous catégories des** courses.

Aucun autre report de point ne sera effectué quel que soit le championnat.

ARTICLE 10 –REMISE DES PRIX

Les récompenses sont à la charge de l'organisateur.

Minimum les 3 premiers

- 50cc
- 65cc **Poussin**
- 65cc **Pupille**
- 85cc **Benjamin**
- 85cc **Mimine/Cadet**
- **1ère féminine de chaque catégorie**

En complément des récompenses ci-dessus, prévoir de récompenser au minimum :

- Les 3 premières Féminine de chaque catégorie

Une remise des prix du Master Jeune aura lieu lors de la dernière épreuve. Les récompenses sont à la charge de la ligue.

ARTICLE 11 – JURY

Tous les points non prévus au présent règlement seront tranchés par le Jury conformément aux dispositions du Code Sportif Fédéral.

ARTICLE 12 – RECLAMATIONS

Les classements seront affichés. En cas de réclamation(s), celle(s)-ci sera(ont) remise(s) au Directeur de Course, dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats. Un chèque de caution de 75.00€ doit obligatoirement être joint avec chaque réclamation écrite.

Tout pilote engagé sur une épreuve se doit d'avoir un comportement correct, il est responsable de ses accompagnateurs autant sur le circuit qu'aux abords du site, avant, pendant et après l'épreuve.

Pour les clauses non évoquées dans le présent règlement, se référer aux règlements généraux de la discipline motocross de l'année 2023 ainsi qu'au code sportif de la FFM et aux règles techniques et de sécurité fédérales.

ARTICLE 13

Le présent règlement complète et précise le règlement de motocross de la ligue AURA et le règlement général de motocross de la FFM.

ARTICLE 14 – DRAPEAU

Sur le premier tour des Essais libres de chaque catégorie se fera sous drapeau jaune agité sur tous les postes des commissaires de piste (voir sanction)